SEANCE DU COMITÉ DU 10 FÉVRIER 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Par lettre du vingt-sept janvier deux mille vingt, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France ont été régulièrement et individuellement convoqués pour le lundi trois février deux mille vingt, par le Président du Syndicat, au Centre de Conférences CAPITAL 8 - 32, rue de Monceau à Paris 8ème. Le nombre de participants dénombré atteignant soixante-dix-sept, la réunion a été ajournée pour défaut de quorum.

Une seconde convocation a eu lieu le quatre février deux mille vingt pour le lundi dix février à quinze heures.

L'an deux mille vingt, le dix février à quinze heures, les membres du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis sans condition de quorum au nombre de vingt-quatre présents au siège du Sigeif - 64 bis, rue de Monceau à Paris 8ème, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet.

Vingt et un délégués ont donné délégation de vote.

La séance est déclarée ouverte à 15 heures.

À l'unanimité, Mme Nelly D'Haene, déléguée titulaire de Saint-Maurice est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

- a approuvé le procès-verbal de la séance du Comité du 23 décembre 2019 ;
- a approuvé, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2020;
- a approuvé, à l'unanimité, le rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité portant, pour la partie technique et pour la partie comptable, sur l'exercice 2018 ;
- a pris acte du rapport des enquêtes de satisfaction auprès des clients du gaz et de l'électricité dans les communes adhérentes du Syndicat pour l'année 2019;
- a approuvé, à l'unanimité, la délibération accordant au Sigeif sa garantie d'emprunt sous forme d'un cautionnement solidaire à la SEML Sigeif Mobilités à hauteur de 25 %, plus intérêts, frais et accessoires et s'il y a lieu intérêts de retard, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 900 000 euros souscrit par la SEML auprès d'un établissement bancaire pour le financement de la future station d'avitaillement GNV-bioGNV à Saint-Denis (93);

- a approuvé, à l'unanimité, la convention de restitution d'une parcelle de terrain entre la commune de Chaville, Enedis et le Sigeif, située 3 rue de la Porte Dauphine, en réponse à une demande d'acquisition émanant d'un riverain;
- a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n° 25 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz actant l'adhésion effective de la commune de Linas (Essonne) depuis le 30 décembre 2019;
- a approuvé, à l'unanimité, l'avenant au Pacte d'associés et au contrat de cession et d'acquisition d'actions pour la ferme solaire de Marcoussis, à la suite d'une erreur matérielle ;

- a pris acte:

- du compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n° 17-24 du 16 octobre 2017, depuis le Comité d'administration du 23 décembre 2019;
- de la liste des marchés de plus de 25 000 euros hors taxes conclu par le Sigeif en 2019 ;
- a approuvé, à l'unanimité, la prise en charge au titre de l'année 2020, des frais d'inscription des élus du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat;
- a approuvé, à l'unanimité, la prise en charge au titre de l'année 2020, des frais d'inscription et de mission des fonctionnaires du Syndicat participant aux congrès, colloques et manifestations diverses organisés par les organismes associatifs auxquels adhère le Syndicat;
- a pris acte du plan de formation du Sigeif et du recensement prévisionnel des départs en formation du personnel pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;
- a approuvé, à l'unanimité, la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint au tableau des effectifs du Syndicat, à compter du 1er novembre 2019 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la modification d'un emploi de chargé de mission communication et relations presse ;
- a approuvé, à l'unanimité, la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint au tableau des effectifs du Syndicat, à compter du 1^{er} novembre 2019;
- a approuvé, à l'unanimité, la convention de coopération décentralisée entre le Sigeif et la commune de Houmal au Liban et la convention relative à l'attribution d'une subvention de 48 500 euros à l'association «Energis Libani» concernant un projet d'infrastructures dans la commune de Houmal;
- a approuvé, à l'unanimité, la convention de coopération décentralisée entre le Sigeif et la commune de Loumbila au Burkina Faso et la convention relative à l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association «Mot'Eau Pompe» concernant le programme de développement de l'agriculture dans la commune de Loumbila;
- a approuvé, à l'unanimité, la convention relative à l'attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association «Fonds Arménien de France» relative au lot B de son programme « Écoles et Familles » en Arménie;

- a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association « Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical (EAST) » signée en 2017 pour son projet de développement hydro et socio sanitaire à Antsirabé à Madagascar;
- a été informé, de l'état d'avancement du dispositif mis en place par le Sigeif sur les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16 heures 15.

Affiché le 10 février 2020, Le Président du Syndicat,

JEAN-JACQUES GUILLETMaire de Chaville